

## CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL de COBONNE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente de Cobonne :

**Le 25 Septembre à 20h30**

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Cobonne,  
Philippe RIBIERE

### **Ordre du jour :**

Nomination du Secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du **10 Juillet 2023**.

#### **1- Délibération : Vote travaux aménagement cantine / cuisine**

Suite aux remarques faites lors du dernier CM, nouveau devis reçu de la société SEMA qui comprend :

- Le remplacement du petit meuble en bois à côté de la cuisinière par un meuble inox
- Le remplacement des placards sous le passe plat par un meuble inox
- La main d'œuvre pose et évacuation des anciens meubles bois.

**Prix de : 3 709,89 HT**

Reste à charge communal = **1 854,95 € HT** une fois la déduction faite de la subvention de 50% de la CCVD.

#### **2- Délibération : Création de poste / Annulation de poste**

Le contenu du poste d'adjoint d'animation a été revu à la suite de la non-reconduction du contrat de Mme Etroy.

Il convient de valider la création d'un poste correspondant aux nouveaux besoins et de supprimer le poste précédemment créé.

- **Création d'un poste d'emploi permanent à temps non complet à contrat à durée déterminée.**  
Adjoint d'animation et Gestion du temps périscolaire de la mi-journée.
- **Suppression d'un poste d'emploi permanent à temps non complet à contrat à durée déterminée**  
Poste d'adjoint d'animation permanent à temps non complet.

#### **3- Présentation dossier réhabilitation Mairie / Ecole : Julien Bodennec**

#### **4- Nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la conseil municipal au Conseil d'école pour l'année 2023-2024.**

**5- Cuisine mutualisée – Désignation du ou des référents du comité technique représentant la commune :**

Extrait (projet) du règlement intérieur de la cuisine mutualisée :

« Les communes membres et les gestionnaires des services de restauration scolaire des communes membres s'engagent à :

- Participer à ce comité technique de suivi en désignant un ou deux référents qui s'engagent de façon régulière

- Faire le lien entre la confection des repas et le service en salle (faire remonter les problématiques et les réussites, les éléments de quantité afin de limiter le gaspillage alimentaire ...) La CCVD s'engage à répondre autant que faire se peut aux sollicitations des communes pour participer aux réunions communales associant les parents d'élèves. »

**6- Choix d'une date de réunion publique locale pour présenter le projet de cartographie des zones communales du PLUi.**

**7- Information sur les représentants de la commune siégeant au conseil syndical SMPAS.**

Le maire présente un extrait des statuts du SMPAS et la composition des membres du bureau du SMPAS.

Par convention trois élus par commune adhérente siègent au comité syndical

Il conviendra d'élire deux élus titulaires qui siégeront aux côtés du maire et trois suppléants parmi les membres du conseil municipal (prise de fonction à compter du 01 janvier 2024).

**8- Incivilités – Cueillette de fruits chez un particulier sans accord préalable.**

Le maire a été informé au mois d'aout qu'une cueillette de prunes sur une parcelle privée avait eu lieu sans accord des propriétaires. Tous les fruits de plusieurs arbres ont été cueillis.

Il est rappelé que cela peut être considéré comme un acte puni par la loi et considéré comme du vol. Les propriétaires pouvant déposer plainte. Merci de veiller au respect mutuel et d'intervenir si vous êtes témoin de telles pratiques.

**9- Infos**

Article dans le petit journal : Participation des membres du Conseil Municipal. Le petit journal reste un journal communal et mérite d'être alimenté par tous les sujets intéressant les habitants. N'hésitez pas à faire passer vos articles à Julien, Anni ou Philippe.

**10- Questions diverses**